

NATIONS UNIES
CONSEIL
DE TUTELLE



Distr.
LIMITEE

T/COM.11/L.123
8 juillet 1954

FRANCAIS
ORIGINAL : ITALIEN

COMMUNICATION DE REPRESENTANTS DES TRIBUS ELI OMAR, DAUD ET RER MATAN
CONCERNANT LA SOMALIE SOUS ADMINISTRATION ITALIENNE

(Distribuée conformément à l'article 24 et à l'article complémentaire F du
règlement intérieur du Conseil de tutelle)

Note du Secrétariat: Cette communication a été transmise
au Secrétaire général par le Conseil consultatif des
Nations Unies pour le Territoire sous tutelle de la
Somalie sous administration italienne.

A : Son Excellence M. SPINELLI,
SECRETAIRE GENERAL DE L'ADMINISTRATION ITALIENNE, MOGADISCIO
CONSEIL CONSULTATIF DES NATIONS UNIES, MOGADISCIO
RESIDENCE DE MERCA

Nous soussignés, auteurs de la présente pétition et représentants des tribus
Eli Omar, Daud et Rer Matan; habitant Merca et ses environs, avons l'honneur
d'adresser la présente lettre à Son Excellence le Secrétaire général pour lui
faire connaître ce qui suit :

Excellence, au début de 1950, un incident sanglant s'est produit dans la zone
d'El Urre, entre la tribu Bimal d'une part et les tribus Murosada, Scekal et Abzal
Uaesle d'autre part. Au cours de cette échauffourée, neuf hommes ont été tués,
dont sept Bimal, un Scekal et un Abzal Cavalla; cet incident regrettable s'est
terminé par l'intervention des autorités locales et les tribus qui ont provoqué
l'échauffourée comme celles qui y ont pris part ont été condamnées à contribuer
par parties égales au paiement d'une dia : Bien que ces mesures aient été prises
afin de clore l'incident, ni les anciens ni les autorités n'ont jamais prétendu
que nos trois tribus aient pris part au combat.

Néanmoins, depuis ce jour, certaines personnes étrangères au district : Abdulle Ugas, Addo Alasso, Ahmed Mahamud (Abzhello), Ahmed Finanza, Mohamed Roro, Ali Giumale Gadud, réclament le paiement de la dia qui semble encore être due pour un membre de la tribu Cavalla. Au sujet de cette prétention, nous désirons signaler à Votre Excellence que les tribus Eli Omar, Daud et Rer Matan n'ont jamais pris part à aucune rixe qui eût pu donner aux autres tribus l'occasion de réclamer une dia.

Excellence, bien qu'un grand nombre d'entre nous, signataires, aient grand peur des personnes susmentionnées, qui prétendent agir en pacificateurs, nous pouvons montrer que la vérité est tout autre. Cependant, Excellence, nous accepterons la juste sentence du tribunal de la Charia (loi islamique) si notre culpabilité venait à être démontrée. En ce qui concerne les personnes susmentionnées, mues sans doute par quelque intérêt que nous ignorons, elles trompent les Autorités afin de recevoir indûment une dia ou des dias avec lesquelles nos tribus n'ont rien à voir.

Pour cette raison, Excellence, nous vous demandons d'intervenir pour mettre fin aux menaces et aux intrigues continuelles de ces personnes qui n'amènent rien de bon parmi nos gens, qui exercent de petits métiers - porteurs d'eau avec âne dans la ville de Merca, débardeurs, porteurs, etc., etc.

En exposant à Votre Excellence notre situation, nous lui affirmons que nous sommes tout à fait prêts, si une peine collective est prononcée contre nous par le tribunal et si nous sommes reconnus coupables, à faire des sacrifices et à payer ce qui nous est imposé. Nous désirons être assurés qu'on respectera nos personnes et qu'on ne nous obligera pas, comme cela a déjà été le cas, à cesser notre travail et à assister à des séances inutiles et sans profit pour nous.

Certains de votre intervention, nous vous en remercions de tout coeur et nous vous saluons respectueusement.

LISTE DES PERSONNES APPARTENANT AUX TRIBUS ELI OMAR, DAUD ET RER MATAN, JOINTE A LA PETITION ADRESSEE A SON EXCELLENCE LE CHET DE L'ADMINISTRATION, AU CONSEIL CONSULTATIF ET A LA RESIDENCE DE MERCA; SOUMETTENT LA PRESENTE PETITION POUR PROTESTER CONTRE LA "DIA" :

Ali Ahmed Abdi, Mahamed Mahamud Afrah, Ali Hassan Ali, Nur Mahamed Nur, Ahmed Hussen Mahamed, Nu Ossoble Ahmed, Mahad Ali Mahamed, Mahamud Mahamed Afrah, Scek Ali Mudei, Abucar Mahamed Roble, Muhidin Mahamed Roble, Ali Haio Afrah, Ahmed Haio Afrah, Nur Addo Afrah, Hussen Mahamed Addo, Yusuf Mahamed Subie, Ali Heile Arif, Mahamud Mahad Harur, Mahad Hassan Addo, Barro' Addo Ghesei, Heile Omar Gauo, Mahamed Hassan Omar, Ali Hassan Addo', Mahad Hamud Hiloule, Scek Hassan Giumale Mahamud, Hassan Haio Ossoble, Ahmed Ali Raghe, Mahamud Mahamed Abicer, Nur Afrah Ali Nur, Ali Mahamud Ulusso, Omar Alasso Toho, Muhidin Omar Hassan, Ahmed Mallim Abdi, Osman Mahamed Ossoble, Hussen Ahmed Osman, Mahamed Mahamud Addo', Ahmed Mahad Ossoble, Mahamed Nur Arif, Mahamed Ahmed Ghedi, Ulusso Nur Tifo', Omar Mahamud Uehelio, Hafado' Addo Mahamed, Arai Mahamed Addo, Hassan Arif Mahamed, Abdulle Hassan Ali, Nur Ali Mahai.

Merca, le 14 juin 1954.
